

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 juin 2022

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-cinq juin à 10 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N°36c

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Sandy LACROIX, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjointes, M. Pascal CAVITTE, Mme Ana Maria FERREIRA, Mme Yvette FOURNIER, M. Michel BOUYOU, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 22 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Stéphanie PERRIER par M. Clément VERGNE, M. Fabrice MARTHON par Mme Ana-Maria FERREIRA, M. Jérémy NOVAIS par M. Bernard COMBES, M. Stéphane BERTHOMIER par M. Pascal CAVITTE, Mme Christèle COURSAT à partir de 12h25 par Mme Yvette FOURNIER, M. Michel BREUILH à partir de 12h30 par Mme Yvette FOURNIER, M. Gérard FAUGERES par M. Jacques SPINDLER, Mme Christine DEFFONTAINE par à partir de Mme. Christiane MAGRY-JOSPIN, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX, Mme Anne BOUYER par M. Henry TURLIER

Etait absent : M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Mise en place d'une action « Boutiques à l'Essai » sur le territoire de la Ville de Tulle – Demande de subvention à la Région pour financer cette opération

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Vu sa délibération n°36a du 25 juin 2022 relative à la mise en place d'une action « Boutiques à l'Essai » sur le territoire de la Ville de Tulle et l'adhésion de la Ville de Tulle à la « Fédération Nationale des Boutiques à l'Essai » avec signature de la charte afférente,
- Vu sa délibération n°36b du 25 juin 2022 portant approbation d'une convention de partenariat liant la Ville de Tulle et Initiative Corrèze pour l'accompagnement des porteurs de projets dans le cadre de la mise en place d'une action « Boutiques à l'Essai » sur le territoire de la Ville de Tulle,
- Considérant que le budget à consacrer à ce dispositif sur les 3 années à venir s'élèvera à 39 000 €,
- Considérant que la collectivité souhaite solliciter une aide aussi élevée que possible de la Région pour financer cette action,
- Vu le budget prévisionnel,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1-Décide de mettre en place l'action « Boutique à l'Essai » sur le territoire de la Ville de Tulle dont le montant total sur les 3 années à venir s'élèvera à 39 000 €.

2-Sollicite, cette somme demeurant élevée au regard des capacités financières de la commune, une aide aussi élevée que possible de la Région afin de financer cette action

3-Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches afférentes et à signer tous documents s'y rapportant.

4-Les écritures comptables en résultant seront inscrites au budget de la Ville.

5- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



Le Maire,

Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Virginie Clément

Transmis au Contrôle de Légalité le : 30 JUIN 2022

Date et ref de l'accusé de réception : 30 JUIN 2022

D36C - 25062022

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES PREVISIONNELLES				
Années	Adhésion annuelle « Fédération Boutiques Essai »	Coût de l'accompagnement Initiative Corrèze (par boutique installée)	Prévision boutiques installées / an	Coût total / an
2022-2023	4 000 €	4 000 €	2	12 000 €
2023-2024	1 500 €	4 000 €	3	13 500 €
2024-2025	1 500 €	4 000 €	3	13 500 €

Vu,

Le Maire,

Bernard COMBES

